



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE DU VAL D'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Société du Grand Paris, située au 30 avenue des Fruitières, Immeuble «Le Cézanne», 93200 Saint-Denis, a présenté **une demande d'autorisation environnementale** en application des articles L.181-1 à L.181-4 du code de l'environnement au titre de :

- l'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au titre I de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- la dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats,
- de l'autorisation de défrichement,
- de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

Concernant la création et l'exploitation de la ligne 17 Nord du réseau du Grand Paris Express entre la gare de Le Bourget RER (exclue) et la gare Le Mesnil-Amelot sur les communes de Le Bourget, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Villepinte et Tremblay-en-France dans le département de la Seine-Saint-Denis, Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val-d'Oise et Le Mesnil-Amelot dans le département de Seine-et-Marne. La Ligne 17 Nord, d'une longueur d'environ 20 km, desservira 3 départements (la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne) et comprendra 6 nouvelles gares : Le Bourget Aéroport ; Triangle de Gonesse; Parc des Expositions ; Aéroport Charles de Gaulle T2 ; Aéroport Charles de Gaulle T4 ; Le Mesnil-Amelot. Son tracé est pour partie souterrain et pour partie aérien (6 km en aérien). Les rubriques concernées par le projet au titre de la loi sur l'eau sont les suivantes : **1.1.1.0., 1.1.2.0., 2.1.5.0., 2. 2. 1. 0., 2. 2. 3. 0. et 5. 1. 1. 0.**

L'enquête publique sera ouverte

du **lundi 23 avril 2018 au jeudi 24 mai 2018 inclus**

en mairies de Le Bourget, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Villepinte et Tremblay-En-France dans le département de la Seine-Saint-Denis, Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val-d'Oise et Le Mesnil-Amelot dans le département de Seine et Marne.

La présidente du tribunal administratif de Montreuil a désigné une commission d'enquête constituée de Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste indépendant en qualité de président, et de Madame Dalila DA COSTA ALVES, retraitée, ancienne technicienne supérieure en chef des services déconcentrés de l'État et Monsieur Michel GAUTHIER, retraité, ancien cadre de la fonction publique territoriale en qualité de membres titulaires.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement, les avis de l'Agence régionale de la santé d'Île-de-France pour le compte des délégations territoriales de la Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et du Conseil national de protection de la nature, des mémoires en réponse de la Société du Grand Paris, ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours ouvrables et heures habituels d'ouverture au public :

- Mairie d'Aulnay-sous-Bois, service réglementation des constructions - Centre administratif, 16 boulevard Félix Faure, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS,
- Mairie de Dugny, 1 rue de la Résistance, 93440 DUGNY,
- Mairie de Le Blanc-Mesnil, Direction de l'aménagement - Service de l'urbanisme, 1 Place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC-MESNIL,
- Mairie de Le Bourget, Service de l'urbanisme - 22-24 rue Anizan Cavillon, 93350 LE BOURGET,
- Mairie de Tremblay-en-France, SERVICE DE l'urbanisme - 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE,
- Mairie de Villepinte, Service de l'urbanisme et de l'aménagement, 32-34 avenue Paul Vaillant Couturier, 93420 VILLEPINTE,
- Mairie de Bonneuil-en-France, 15 rue de Gonesse 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE,
- Mairie de GONESSE, direction de l'aménagement urbain, Secteur de l'urbanisme, Bureau du Parc 66 rue de Paris, B.P. 10060, 95503 GONESSE CEDEX,
- Mairie de Le Mesnil Amelot, 2 rue du Chapeau, 77990 LE MESNIL-AMELOT.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : autorisationenvironnementale.ligne17.enquetepublique.net au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Il sera également consultable sur un poste informatique situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur les sites internet des préfectures :

- de la Seine-Saint-Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-Loi-sur-l-eau>
- de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- du Val d'Oise : <http://www.val-doise.gouv.fr> rubrique : Politiques publiques –

Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques 2018, sous la rubrique : Société du Grand Paris (SGP)

Toute information relative au projet peut être demandée auprès du maître d'ouvrage, Madame Sanàa YAOU, chargée de mission à la Direction de l'ingénierie environnementale, Société du Grand Paris, 30 avenue des Fruitières, Immeuble «Le Cézanne», 93200 Saint-Denis.

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignant sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus, aux jours ouvrables et heures d'ouverture habituelle des services,
- en les adressant par écrit, au siège de l'enquête, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement située au 1 Esplanade Jean Moulin – 93000 Bobigny,

- par voie électronique, du 23 avril 2018 à 8h00 au 24 mai 2018 à 18h00, via un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : autorisationenvironnementale.ligne17.enquetepublique.net ou par mail à l'adresse : autorisationenvironnementale.ligne17@enquetepublique.net. Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site dédié.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, aux dates et heures fixées dans le tableau suivant :

AULNAY-SOUS-BOIS

Service réglementation des constructions

Centre administratif 1^{er} étage porte 135 -16 boulevard Félix Faure - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

- Lundi	23 avril	2018	de	9h	à	12h
- Vendredi	18 mai	2018	de	14h	à	17h
- Jeudi	24 mai	2018	de	14h	à	17h

DUGNY

1 rue de la Résistance - 93440 DUGNY

- Mardi	24 avril	2018	de	14h	à	17h
- Mardi	22 mai	2018	de	14h	à	17h

LE BLANC MESNIL

Direction de l'aménagement - Service de l'urbanisme

1 Place Gabriel Péri - 93150 LE BLANC-MESNIL

- Mardi	24 avril	2018	de	9h	à	12h
- Vendredi	18 mai	2018	de	9h	à	12h
- Jeudi	24 mai	2018	de	14h	à	17h

LE BOURGET

Service de l'urbanisme 2^{ème} étage

22-24 rue Anizan Cavillon - 93350 LE BOURGET

- Jeudi	26 avril	2018	de	14h	à	17h
- Jeudi	24 mai	2018	de	9h	à	12h

TREMBLAY-EN-FRANCE

Service de l'urbanisme 4^{ème} étage - 18 boulevard de l'Hôtel de Ville - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

- Mardi	24 avril	2018	de	9h	à	12h
- Lundi	14 mai	2018	de	14h	à	17h
- Mardi	22 mai	2018	de	9h	à	12h

VILLEPINTE

Service de l'urbanisme et de l'aménagement - 32-34 avenue Paul Vaillant Couturier - 93420 VILLEPINTE

- Mardi	24 avril	2018	de	14h	à	17h
- Jeudi	24 mai	2018	de	9h	à	12h

BONNEUIL-EN-FRANCE

15 rue de Gonesse - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE

- Vendredi	4 mai	2018	de	9h	à	12h
- Mardi	22 mai	2018	de	14h	à	17h

GONESSE

Direction de l'aménagement urbain - Secteur de l'urbanisme - Bureau du Parc 66 rue de Paris - B.P. 10060 - 95503 GONESSE CEDEX

- Lundi	23 avril	2018	de	14h	à	17h
- Vendredi	4 mai	2018	de	14h	à	17h
- Samedi	19 mai	2018	de	9h	à	12h

LE MESNIL AMELOT

2 rue du Chapeau - 77990 LE MESNIL-AMELOT

- Vendredi	4 mai	2018	de	9h	à	12h
- Mardi	22 mai	2018	de	9h	à	12h

À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies visées ci-dessus, ainsi qu'en préfectures de la Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ainsi que sur les sites internet précités.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure prend la forme d'une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle est prise par arrêté des préfets des départements concernés.